

Le Castéra Info

BULLETIN MUNICIPAL N°31 - JUIN 2017

Mairie de LE CASTÉRA

Tél : 05 61 85 65 59

Fax : 05 61 85 28 11

mairie.le.castera@wanadoo.fr

Site internet :

www.mairie-lecastera31.fr

HORAIRES d'ouverture au public

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi

de 10h à 12h et de 15h à 17h

Mercredi de 10h à 12h

DANS CE NUMÉRO

Le mot du Maire 2

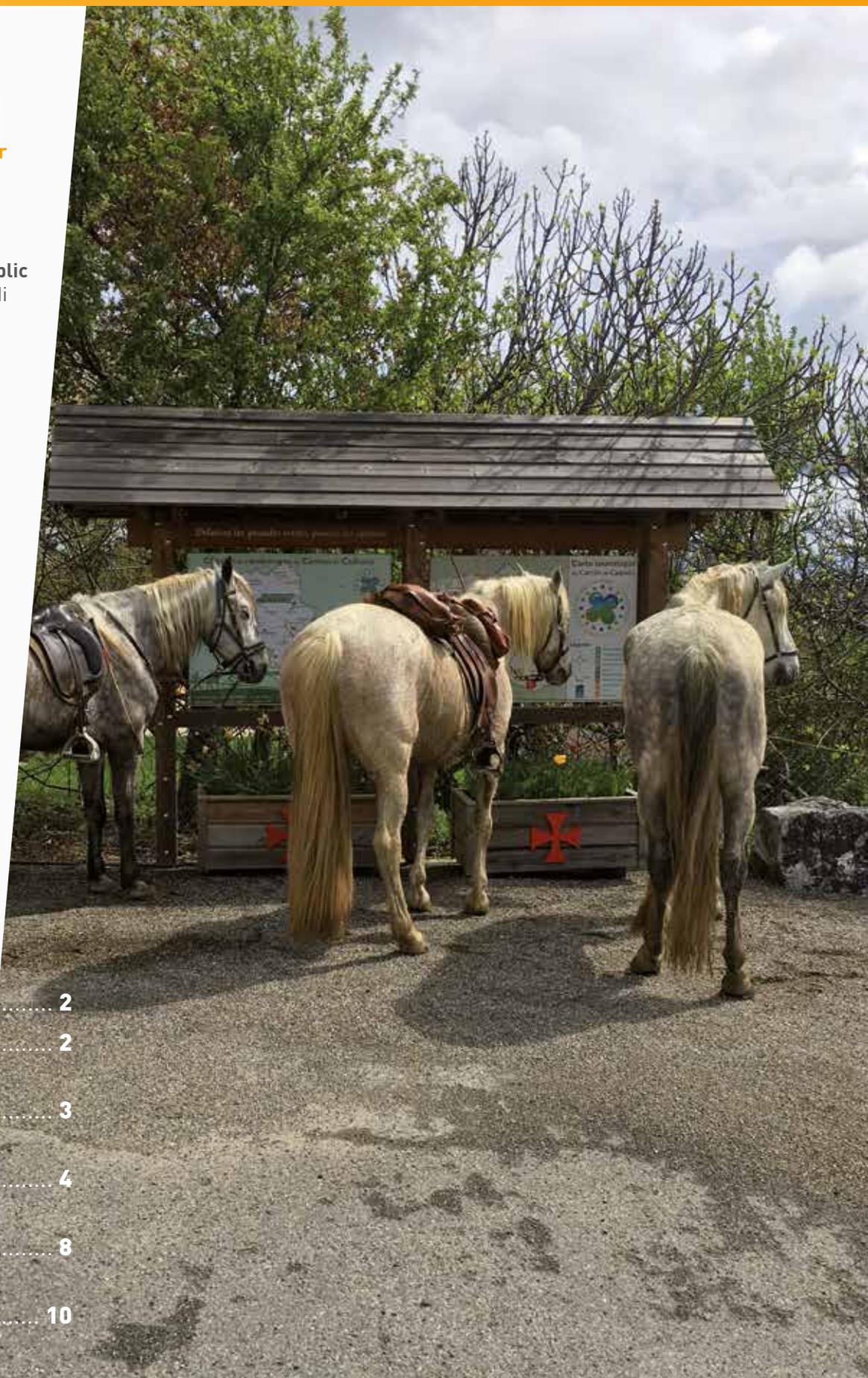
Etat civil 2

Travaux réalisés
et en cours 3

Les échos
du Conseil municipal 4

La vie
des associations 8

Les manifestations
au fil de l'année 10



2017, l'année de toutes les fusions...

Comme annoncé dans le dernier bulletin municipal, la fusion entre la Communauté de Communes des Coteaux de Cadours (CCCC) et la Communauté de Communes Save et Garonne (CCSG) est effective depuis le 1^{er} janvier 2017. Nous faisons dorénavant partie de la Communauté de Communes de Save Garonne et Coteaux de Cadours pour une population de près de 32000 habitants. La nouvelle assemblée compte 56 élus, répartis entre les 29 communes. Afin de préparer au mieux cette fusion, les élus des deux communautés ont engagé durant le premier semestre 2017 une série de rencontres qui ont pour but de définir un nouveau projet de territoire.

La première conséquence est que la gestion des affaires scolaires, péri et extra scolaires est à nouveau restituée aux communes du territoire de la C.C. des Coteaux de Cadours. Notre commune a donc procédé à la reprise des personnels des affaires scolaires et péri scolaires, ce qui correspond à la création de sept postes à temps partiel. Une attribution de compensation va être attribuée à chaque commune membre pour permettre de financer les dépenses de fonctionnement liées à cette compétence permettant ainsi de maintenir les équilibres budgétaires. Deux mesures communales concernant la sécurité ont été prises immédiatement : pose de 2 radars pédagogiques aux abords de l'école et le matin, présence des agents municipaux qui assurent la sécurité des écoliers pour la traversée de la RD24. L'établissement d'un devis concernant l'élargissement du trottoir au niveau du passage clouté sur cette RD est en cours. Il n'y aura cependant aucun changement pour l'accueil des élèves puisque nous continuons à fonctionner en RPI avec les communes de Bellegarde Ste-Marie et Garac, pour le temps scolaire et au moins

jusqu'au mois de juillet avec l'association Périscol, pour les temps péri et extra scolaires. Quant à la restauration, malgré la dissolution du syndicat Val de Save, elle reste assurée par celui-ci jusqu'au mois de juillet. A la rentrée prochaine, la société Ansamble sera le nouveau fournisseur et assurera ce service.

Mais aussi de tous les chantiers...

A la Gestion des affaires scolaires s'ajoutent la relance du PLU, la gestion des 2 gîtes communaux et du rez de jardin de la maison située place de la halle dont les travaux sont en cours de finition, la construction des toilettes Publiques et du barnum associatif ainsi que l'aménagement du talus place de l'ancienne mare, la poursuite de l'effacement des réseaux électriques et téléphoniques, les raccordements des bâtiments communaux à l'assainissement collectif, la réflexion qui doit être engagée suite à l'acquisition de bâtiments, la réalisation de la table d'orientation sans oublier la mise en concurrence en vue du choix d'un architecte pour une mission de la maîtrise d'œuvre des travaux de construction/rénovation de l'école Jean-Louis Etienne.

Le comité des fêtes est, depuis peu, géré par une nouvelle équipe à laquelle j'adresse tous mes encouragements. Reprendre, au pied levé, le comité, quelques semaines avant la fête, fut une performance. Pari réussi! Les Castérais, toutes générations confondues, ont pu passer une agréable journée avec le soleil en prime. Je veux également rendre ici hommage au travail accompli par l'ancienne équipe. Je souhaite aussi longue vie à la douzième association de notre commune "Plaisir du livre".

Yvan Gonzalez

Etat civil

Naissances

ROBIEZ Marcel 3 aout 2016
ARNAL Flora 22 aout 2016
STEVENS Ivy 14 septembre 2016
GARROTÉ Rafael 12 décembre 2016
FAVORY Adrien 11 janvier 2017

SAYEN Lola 6 février 2017
PEMZEC TRESARRIEU Ceridwen 20 mars 2017

Décès

M. CRAZE Anthony 9 septembre 2016

Travaux réalisés et en cours

Dépose de 12 poteaux dans les rues du village :
Des réseaux souterrains créés et des réseaux aériens supprimés.



Rue de la Poste



Rue de l'Église



Place de l'ancienne mare :
Réaménagement du talus et construction de toilettes publiques et d'un barnum à l'usage des associations.



Vue d'un drone

Réception de la Station d'Épuration écologique.



Enlèvement de la dernière cabine téléphonique

Les échos du Conseil Municipal

Adjoints au maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 ; le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger sans excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Les projets de la commune sont nombreux (voir mot du maire) et nécessitent une implication sans faille. Suite à la restitution de la compétence des affaires scolaires et péri-scolaires effective depuis le 1er janvier 2017, le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, d'approuver la proposition de Monsieur le Maire en créant un troisième poste d'adjoint dédié à l'école.

Election du 2^{ème} adjoint

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder à l'élection du 2^{ème} adjoint. Après appel à candidature M. Gans Romain se porte candidat. Il est alors procédé au déroulement du vote dans les conditions réglementaires au scrutin secret et à la majorité absolue. M. Gans Romain ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été immédiatement installé.

Election du 3^{ème} adjoint

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder à l'élection du 3^{ème} adjoint. Après appel à candidature M. Darolles Benoît se porte candidat. Il est alors procédé au déroulement du vote dans les conditions réglementaires au scrutin secret et à la majorité absolue. M. Darolles Benoît ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été immédiatement installé.

Elaboration du PLU

Le jugement du tribunal administratif de Toulouse du 11 janvier 2016, ayant annulé la délibération du Conseil municipal du 4 octobre 2012 approuvant le Plan Local d'urbanisme (PLU). Un défaut d'affichage datant de 2005 a été retenu par le tribunal administratif, impliquant un retour à l'application du Règlement National d'urbanisme (RNU) sur le territoire communal ;

Considérant qu'il est nécessaire de lancer une nouvelle procédure afin de doter de nouveau la commune d'un document d'urbanisme qui lui permette notamment de

maîtriser son urbanisation et de préserver ses ressources agricoles, naturelles et paysagères remarquables ; Monsieur le Maire présente les raisons de l'élaboration du PLU :

- Etablir sur la commune une politique d'aménagement et de développement urbain
- Accueillir de nouveaux habitants en cohérence avec les objectifs du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Nord Toulousain
- Organiser une utilisation économe du foncier s'inspirant des formes urbaines traditionnelles et une limitation de l'urbanisation linéaire et du développement des hameaux ;
- Conforter la centralité du bourg en facilitant l'accueil d'équipements, commerces et services de proximité ;
- Adapter les équipements communaux par la création d'un espace de loisirs et d'activités sportives et le réaménagement et l'extension du groupe scolaire ;
- Créer des liaisons piétonnes et des espaces publics de qualité dans le bourg ;
- Préserver les conditions d'une activité agricole durable par la protection des espaces agricoles et la gestion des interfaces avec l'habitat ;
- Mettre en valeur les paysages et points de vue remarquables de la commune, Préserver et conforter la trame verte et bleue,
- Prendre en compte les risques et nuisances, notamment le risque inondation aux abords de la Save.

le conseil municipal, à l'unanimité, décide : de prescrire l'élaboration du PLU sur l'intégralité du territoire de la commune, conformément à l'article L.153-1 du Code de l'Urbanisme ;

Projet d'extension/construction école

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité de réhabiliter et d'agrandir notre complexe scolaire dans le but de dynamiser notre commune, améliorer son attractivité et valoriser son cadre de vie.

La construction de l'école primaire comprendrait 4 classes, ainsi que des bureaux, un dortoir, des sanitaires ainsi qu'un Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole, une salle polyvalente, une salle d'accueil, des ateliers, bureaux et vestiaires.

Une 1^{ère} estimation de l'ensemble des travaux s'élève à 1,5M€ HT.

Convention Tisséo SMTC

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'existence d'une convention entre la commune, SMTC et TISSEO-EPIC, en date du 1^{er} octobre 2014, relative à la prise en charge de la fabrication de la carte sans contact et du montant de la cotisation annuelle par la commune pour les personnes âgées de 65 ans et plus.

Le comité syndical du SMTC TISSEO a approuvé le principe d'une nouvelle tarification solidaire à partir du 1^{er} juillet 2017. Les nouvelles dispositions pour les personnes de plus de 65 ans auront des conséquences sur le dispositif actuel de prise en charge de la gratuité des seniors appliquée par notre commune.

En conséquence SMTC TISSEO propose d'arrêter le dispositif actuel au 30 juin 2017.

Avec ces nouvelles dispositions les retraités de plus de 65 ans devront s'acquitter du prix d'un abonnement pour des déplacements fréquents ou d'un ticket 10 déplacements pour des déplacements occasionnels. Le tarif sera fonction du niveau de revenus. Les personnes ayant un revenu inférieur à 801€ continueront à bénéficier de la gratuité.

Affectation du résultat 2016

Résultat de l'exercice : 91 982,67€

Résultat antérieurs reportés : 515 125,61€

Résultat de clôture : 607 108,28€

R002 : Report en fonctionnement : 436 834,02€

D : Solde d'investissement reporté : 47 502,10€

RAR : 122 772,16€

1068 : 170 274,26€

Vote du Budget Primitif 2017

Budget de Fonctionnement :

Dépenses	Recettes
946 327,02 €	946 327,02 €

Budget d'Investissement :

Dépenses	Recettes
632 275,44 €	632 275,44 €

Vote des taxes

Monsieur le Maire rappelle que compte tenu des bases prévisionnelles des dits impôts communiquées par les services fiscaux, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide que les taux des 3 taxes sont corrigés à la suite de la fusion des 2 intercommunalités (Grenade et Cadours)

Si les taxes ménages augmentent, les taxes intercommunales devront s'harmoniser et baisseront d'autant, ce qui ne provoquera pas d'augmentation sur nos feuilles d'imposition.

La TH communale passe après fusion de 9,29% à 13,08%

La TFB communale passe après fusion de 14,42% à 16,33%

La TFNB communale passe après fusion de 58% à 63,14%

La TH intercommunale passe après fusion de 14,74% à 10,95%

La TFB intercommunale passe après fusion de 3,52% à 1,61%

La TFNB intercommunale passe après fusion de 11,78% à 6,64%

Restauration scolaire

La commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 3 mai 2017 a entériné le choix du prestataire de la restauration scolaire. La société ANSAMBLE a été retenue.

Divers

Céline Sabaut a démissionné de la fonction pour laquelle elle avait été élue au sein du conseil municipal.

LETTRE DE REMERCIEMENT DE M. JEAN-BAPTISTE GAVE



Je remercie la commune de Le Castéra de son implication dans mon projet. Grâce à vous, le tour de France Roue Libre fût un réel succès, de sensibilisation et de communication. Il nous a également permis de contribuer de manière très significative au Téléthon.

Au nom de l'Association Roue Libre, je vous renouvelle mes remerciements les plus sincères

Bien à vous.

Rappel : La commune de Le Castéra a été l'une des étapes de l'aventure de Jean-Baptiste Gave, 27 ans, originaire du Nord de la France, atteint d'une myopathie de Duchenne, une maladie génétique rare. Il a traversé la France en fauteuil électrique. Avec son association Roue Libre, il a parcouru en 3 mois 2 000 km sur les routes de France et a fait étape dans 80 communes. Durant son parcours, il a été suivi par un camping-car, à la fois logement et support de communication pour ses sponsors, et une équipe de 2 personnes. Plusieurs raisons ont motivé ce défi : chercher le dépassement de soi, montrer qu'on peut réaliser ses rêves, permettre aux valides de relativiser sur leurs soucis et aux personnes en situation d'handicap de réaliser de grands défis. Au cours du périple, plusieurs actions de sensibilisation sur la myopathie de Duchenne ont permis de récolter des dons pour lutter contre les myopathies.



Maintien à domicile des personnes âgées



Véronique Volto, Vice-Présidente du Conseil départemental de la Haute-Garonne Chargée de l'action sociale seniors, nous prie d'insérer l'information ci-dessous.

DEFINITION / BESOIN COUVERT / POUR QUOI ? COMMENT ?

L'APA est une allocation destinée à participer aux dépenses consécutives à la perte d'autonomie des personnes âgées.

L'APA peut être attribuée :

- à domicile, pour contribuer au financement d'aides à domicile,
- en établissement, pour vous aider à acquitter le « tarif dépendance »,
- en accueil familial pour vous aider à rémunérer la personne agréée pour l'accueil à son domicile de personnes âgées.

POUR QUI ? (Critères d'admission ou d'accès)

- Avoir 60 ans et plus,
- résider régulièrement en France,
- rencontrer des problèmes liés à la perte d'autonomie pour accomplir les actes essentiels de la vie, dans les tâches quotidiennes.

COMMENT L'OBTENIR (DOSSIER DE DEMANDE, RETRAIT/DÉPÔT)

Vous pouvez retirer un dossier

- dans les services du Conseil départemental : Maisons des Solidarités ou service Instruction APA de la Direction pour l'Autonomie des Personnes Agées - Personnes Handicapées,
- dans les Mairies ou les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS),
- dans les établissements d'hébergement de personnes âgées (maisons de retraite),
- dans les points d'accueil retraite du département.

Vous pouvez aussi le télécharger sur le site internet du Conseil départemental : www.haute-garonne.fr

Après avoir complété le dossier, adressez-le à :

Monsieur le Président du Conseil départemental de la Haute-Garonne
Allocation Personnalisée d'Autonomie
1, boulevard de la Marquette
31090 TOULOUSE Cedex 9

QUI INSTRUIT LA DEMANDE ? / QUI EVALUE LE BESOIN ? / QUI DECIDE ?

À réception de votre dossier complet, le Conseil départemental dispose de 2 mois pour instruire votre demande.

Une fois le dossier instruit, un médecin ou une infirmière de la Maison des Solidarités de votre territoire prend alors rendez-vous pour évaluer votre degré d'autonomie et votre besoin d'aide.

- L'équipe médico-sociale vous recommande ensuite un « plan d'aide » prévoyant les services et les aides à mettre en oeuvre pour faciliter votre vie au quotidien.
- Vous disposez alors d'un délai de 10 jours pour accepter ou non ces propositions. Son montant est calculé en fonction de vos revenus. Si vous remplissez les conditions requises, la décision est prise par le Président du Conseil départemental.
- L'APA vous est alors versée chaque mois :
 - Sous forme de CESU « Chèque Solidarité 31 » si vous faites appel à un emploi direct ou à un service mandataire, ou de e-CESU,
 - ou directement au service si vous faites appel à un service prestataire.
- Son versement peut être suspendu si le plan d'aide n'est pas respecté.

EN SAVOIR PLUS (Recommandations complémentaires ou détails sur un dispositif)

L'APA peut faire l'objet d'un contrôle pour vérifier l'effectivité des dépenses engagées. L'APA ne donne pas lieu à récupération sur succession, ni sur donation, ni sur legs.

PLUS D'INFORMATIONS, S'ADRESSER À :

Conseil Départemental de la Haute-Garonne - Direction Politiques Territoriales Infrastructures
Direction pour l'Autonomie Personnes Agées Personnes Handicapées
1, boulevard de la Marquette - 31090 Toulouse Cedex 9 - Tél. 05 34 33 40 48
dpti-paph-maintiendomicile@cd31.fr

PÉRISCOL, LE 16 DECEMBRE 2016



“PÉRISCOL” est une association créée en 1995 qui propose l'accueil avant, après l'école et durant la pause méridienne. Elle gère aussi le centre de loisirs pour les 16 communes de l'ancienne Communauté de Communes des Coteaux de Cadours et propose des stages, des séjours et des activités culturelles, sportives et citoyennes en direction des enfants des jeunes et de leurs familles. En ce début d'année, trois figures de l'association ne sont plus là : Martine Balard et Colette Meinerie sont parties à la retraite au 31 décembre dernier. Sylvie Assalit a pris, pour sa part, de nouvelles fonctions au sein de l'entente intercommunale créée à Cadours. C'est lors de la fête de fin d'année qu'un hommage leur

a été rendu par les parents, les enfants et tous leurs collègues. Des cadeaux leur ont été offerts suivi par un discours de la présidente de “PÉRISCOL”, Marie-Luce Fourcade : *“Martine a commencé comme animatrice, patiente et à l'écoute de tous. Elle est ensuite passée à l'administratif où elle a participé à mieux structurer l'association et à seconder efficacement Colette. Colette a également été animatrice à ses débuts, en 1999. Elle a, ensuite, occupé la fonction de responsable administrative et financière de l'association tout en assurant entre autre, l'accueil des stagiaires et l'organisation des séjours pour faire découvrir le patrimoine de notre région aux plus jeunes. Quant à Sylvie, après avoir été une parent d'élève très active, elle a été embauchée par la mairie du Castéra pour gérer l'accueil du midi puis la garderie. Comme tous les employés communaux des écoles de l'ancien canton, elle sera transférée à la Communauté de Communes des Coteaux de Cadours qui la mettra ensuite à la disposition de l'association PÉRISCOL. C'est là qu'elle se verra confier les fonctions de directrice de l'ALAE du RPI et du centre de loisirs. Aujourd'hui, l'association perd trois femmes généreuses, bienveillantes et pleines de ressources qui vont nous manquer”* a conclu Marie-Luce Fourcade émue. La présence de nombreux adhérents à la fête témoignait de l'attachement qu'elles ont suscité auprès de tous les parents. Toutefois, Colette ne sera pas bien loin et fera désormais partie du conseil d'administration de PÉRISCOL et aidera l'association en tant que bénévole.

CARNAVAL, SAMEDI 11 MARS 2017

Le Castéra a vécu un après-midi au rythme du Carnaval organisé par l'association des parents d'élèves “Serrons-nous la main”. Durant l'ALAE organisé par l'association “PÉRISCOL”, les enfants avaient réalisé M. Carnaval. Après l'animation “maquillage”, les enfants déguisés ont paradé sous les confettis, dans les rues du village jusqu'au bûcher où M.Carnaval a été brûlé. La journée a été suivie par un repas aligot et saucisses à Garac réunissant 180 personnes sur le thème des années 80 avec l'élection du meilleur déguisement. “Serrons-nous la main” compte une dizaine de bénévoles. Les bénéfices du repas seront entièrement reversés aux écoles du RPI.



PLAISIR DU LIVRE LE DIMANCHE 19 MARS 2017

L'association “Plaisir du livre” et du papier a accueilli dimanche 19 mars 2017 plus de deux cents visiteurs. Ils ont pu rencontrer 25 auteurs locaux, des artistes peintres, des sculpteurs, des comédiens dans douze lieux publics et privés.



Tout au long de la journée, des animations se sont déroulées dans différents lieux et même de façon itinérante. Ainsi, le duo AccordéoVox a sillonné le village en musique : Mélanie Prochasson avec sa sublime voix accompagnée d'Alexis Palazzotto et son accordéon. Dorine Balauze et Coline Janon, jeunes castérais avec d'autres jeunes encadrés par Isabelle Ramade, metteur en scène du théâtre de Pibrac, et Marie-Christine Barreau, chorégraphe de la compagnie KliOthalie de Lévigac, ont interprété une chorégraphie sur le thème du livre sur la place du village et une adaptation libre du Stabat Mater dans l'église dans le cadre du festival international Cri de femme. “Un grand moment d'émotion, j'en avais les larmes aux yeux. Aïda était poignante dans son rôle” raconte cette spectatrice. Les auteurs, tant les nouveaux que les habitués, ont pu échanger toute la journée : tous ont confirmé leur souhait de revenir l'an prochain. Les métiers du livre étaient présentés dans la magnifique demeure de John, ancienne écurie restaurée, avec la reliure, la calligraphie et la sérigraphie. Grâce à l'aide précieuse de la marque Clairefontaine qui a fourni tout le matériel nécessaire, les bénévoles ont pu proposer divers ateliers liés à ces métiers et des ateliers d'écriture pour petits et grands.

LA SAVE

Le Syndicat de Gestion de la Save et de ses affluents a vu le jour le 1^{er} janvier 2017 suite à la fusion du Syndicat de la Save et de la Gesse, du Syndicat de la Save Gersoise, du Syndicat de la Save Aval. Le siège social est fixé à l'Isle-en-Dodon et les bureaux administratifs à Samatan. Une antenne technique est conservée au siège des anciens syndicats : L'Isle-en-Dodon, Samatan et Lévigac. L'installation des 89 membres du comité syndical a eu lieu, le 25 janvier dernier, à la salle des Fêtes de Samatan. Unique candidat, Jean-Luc Dupoux (à droite sur la photo) ancien Président de la Fédération des Syndicats de la Save, de la Gimone et de l'Arrats et du Syndicat de la Save Gersoise, a été élu Président de la nouvelle structure. Rappelons que Jean-Luc Dupoux œuvre auprès du syndicat de la Save Gersoise depuis plus de dix ans. Jean-Jacques Simeon (au centre sur la photo), ancien Président du Syndicat de la Save Aval et Alain Frechou (à gauche sur la photo), ancien Président du Syndicat de la Save et de la Gesse, ont été élus vice-présidents.

Après avoir remercié les délégués de lui avoir accordé leur confiance, le nouveau Président a indiqué le lancement prochain d'une étude, menée en concertation avec les communautés de communes du territoire, destinée à préparer le syndicat à exercer la compétence “Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations” (GEMAPI). En effet, au 1^{er} janvier 2018, cette compétence devient obligatoire pour l'ensemble des communautés de communes. Ces dernières pourront l'exercer directement ou la transférer à un syndicat mixte. Le nouveau syndicat de la Save devra être en mesure de répondre aux attentes des communautés de communes du bassin.



samedi
17
sept.
2016

JOURNEES DU PATRIMOINE

Lors des journées du patrimoine, le **17 septembre 2016**, organisées dans notre commune par l'association "Raconte-moi...", le duo "Accord'éole" avec la flûtiste Emmanuelle Salmon et la harpiste Laura Revil nous ont offert un grand moment musical en l'église du Castéra. Emmanuelle Salmon a obtenu un premier prix pour la flûte, en 1995, au Conservatoire national de la région de Saint-Maur. Par la suite, elle obtient le diplôme d'Etat de flûte traversière en 1999. Laura Revil a poursuivi ses études musicales au Québec, elle passe le diplôme d'études musicales à Pau, en piano, et continue à se perfectionner en harpe. Après avoir réussi le Concours, elle se fait titulariser à temps plein et exerce en tant que professeur de piano et de harpe à l'école de musique municipale de Léguevin. Elle enseigne aussi la harpe à l'école de musique de L'Isle-Jourdain.



mardi / mercredi
27/28
sept.
2016

A L'ASSEMBLEE NATIONALE

Les **27 et 28 septembre 2016**, 16 enfants, 13 garçons et 3 filles en majorité de CM2 et 6^{ème}, issus de 14 communes, de la 6^{ème} circonscription, sont allés visiter Paris et l'assemblée nationale. Ce voyage a été organisé à l'initiative de Monique Iborra, députée de la circonscription et financé par sa réserve parlementaire. Après un voyage en train marqué par la joie et la bonne humeur, les enfants ont pu admirer la vue depuis la Tour Montparnasse. Ensuite, toute l'équipe s'est rendue à l'assemblée en passant par la cour du musée du Louvre et le jardin des Tuileries. A leur arrivée, un guide a pris en charge le groupe pour leur raconter l'histoire de l'assemblée et du Palais Bourbon. Tous les enfants ont pu ensuite assister avec la députée à une séance dans l'hémicycle.



Maylis Bernet du Castéra à droite de Monique Iborra

Le 2^{ème} jour fut consacré à une visite commentée en bateau-mouche puis enfants et accompagnateurs sont retournés à l'assemblée nationale pour assister à la séance de questions au gouvernement. Pour Maxime du CMJ de Lévigac, "la séance était enrichissante et très animée". Ce dernier a tenu un blog pour raconter son aventure. Olivier, accompagnateur et directeur du CLAE de Lévigac, confie : "ce fut une belle expérience pour l'ensemble des participants".

dimanche
9
oct.
2016

CONCOURS DE POESIE

Dans le cadre de la semaine de l'écriture, le concours national du plus beau texte sur carte postale sur le thème du "rêve" a été organisé, à Paris le **9 octobre 2016**, par L'Union Professionnelle de la Carte Postale (UPCP),

Sur les 13500 participants à ce concours, parrainé par le Ministère de la Culture, 296 cartes ont été retenues. Sous la présidence de Patrice Laffont, le jury a délibéré fin novembre. Dans la catégorie des aînés (60 ans et +) c'est Madame Colette Darolles du Castéra qui a obtenu le 1^{er} prix national. Colette Darolles a appris la nouvelle avec beaucoup d'émotion. Elle s'est rendue à Paris où elle a été reçue au Ministère de la Culture par Frédéric Mitterrand pour recevoir son prix. Yvan Gonzalez, maire de Le Castéra a tenu, quant à lui, à la mettre à l'honneur lors du repas des aînés.



Le poème :

un ami m'a dit :
ne rêve pas ta vie
vis tes rêves.

je n'ai pas vécu mes rêves, mais je continue de rêver ma vie !...
«l'oiseau en cage rêvera des nuages.»

samedi
15
Oct.
2016

SPECTACLE FUTURISTE

Samedi **15 octobre 2016**, l'artiste Jérôme Le Berre de la compagnie Alchymère a proposé En parallèle, un solo de clownerie futuriste et jonglée à la salle des fêtes du village. Une trentaine d'enfants et leurs parents a assisté à ce mélange original de jonglerie, théâtre, captation sonore et musique électronique. Ainsi, Jérôme Le Berre a réalisé un one man show faisant appel à des domaines variés du spectacle vivant en faisant participer les enfants et en leur posant des questions. Depuis sa création en 2005, la compagnie a créé une dizaine de spectacles pour environ 600 représentations devant plus de 120 000 personnes partout en France et même à l'étranger.



LES INTEMPÉRIES

Le mois de mai ne s'est pas terminé sous les meilleurs auspices cette année. En effet, lors des dernières intempéries, certains propriétaires dont les champs embellissent d'ordinaire les collines castérais ont vu leur terre se déverser dans les fossés longeant les chemins communaux et les routes départementales, provoquant des coulées de boue, de graviers et d'eau, principalement dans les sous-sols et rez-de-jardin des maisons proches.

Dès le premier soir, avec l'aide d'un adjoint et de l'employé municipal, monsieur le maire a répondu de son mieux aux différents appels. Cependant, malgré les coups de pelles et de godets, la commune qui n'a pas la compétence "voiries" ne dispose pas de moyens matériels adaptés à ce type d'évènement. Evidemment, les services compétents ont été prévenus immédiatement par l'intermédiaire de la gendarmerie.

Le Conseil Départemental et la Communauté de Communes "Save Garonne et coteaux de Cadours" qui ont chacun, pour ce qui les concerne, la compétence "voiries" (routes départementales pour l'un et routes et chemins communaux pour l'autre) auront fort à faire cette année dès que les conditions le permettront (les fossés encore détremés mettront certainement plusieurs semaines avant de s'assécher). En effet, Le Castéra n'est pas la seule commune touchée par la répétition à bref intervalle de ces fortes précipitations. La reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été sollicitée par la commune.



vendredi

11
nov.
2016

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2016

Malgré une pluie incessante, les habitants se sont retrouvés nombreux pour commémorer l'armistice. Le chef du centre de secours des sapeurs pompiers de Cadours, la gendarmerie, les portes-drapeaux, des élus locaux et les représentants d'associations étaient présents parmi l'assemblée. Après le dépôt de gerbe par la municipalité, Monsieur Dupoux a lu le message des anciens combattants puis ce furent Auriane et Lisa, deux élèves de 3^{ème} du collège Joseph Rey de Cadours qui ont lu des lettres de poilus. André Martrès, président de l'association "Raconte-moi...", a ensuite effectué l'appel aux morts pendant que les élèves de l'école Jean-Louis Etienne déposait une pensée pour chaque soldat. Après la lecture d'Yvan Gonzalez, le Maire, celui-ci a invité l'assemblée à partager le verre de l'amitié et écouter les enfants chanter à la salle des fêtes.



mercredi

16
nov.
2016

CLASSE DE DECOUVERTE

Mercredi 16 novembre 2016, les élèves de la classe de CE1/CE2 de l'école Jean-Louis Etienne du Castéra sont partis pour 3 jours en classe de découverte à La Pouzaque. Résolument engagée dans une gestion cohérente et respectueuse de l'environnement, La Pouzaque est une association au sud du Tarn spécialisée dans le domaine de l'éducation à l'environnement. Marie-Luce Fourcade, directrice de l'école, confie : "Ce projet pédagogique sur l'environnement a pour objectif la réalisation de différentes actions permettant aux élèves d'acquérir des connaissances, des compétences et une certaine culture qui seront évaluées dans le cadre du nouveau socle commun. Ces actions se sont déroulées en trois temps : avant le départ, pendant la classe de découvertes et au retour." Pendant trois jours, les élèves ont participé à des ateliers de découverte et des enquêtes sur l'énergie, les déchets, l'eau et l'alimentation. "Cet apport de connaissances dès le premier trimestre a été exploité tout au long de l'année scolaire".



Un grand merci à tous ceux qui ont permis la réalisation de ce projet par leur aide et leur soutien :

Les parents d'élèves, l'association **Serrons-nous la main**, les enseignantes des autres classes qui ont accepté de distribuer les bons de commandes des chocolats... Madame Gaucher, enseignante dans cette école à la fin des années 50 et au début des années 60 qui nous a aussi aidés financièrement et avec laquelle nous avons entretenu une correspondance durant l'année scolaire. Et bien sûr, la mairie du Castéra.

Par ailleurs, les enfants et les enseignantes adressent leurs sincères remerciements à Simone Vivès et André Martrès qui à travers leurs idées ingénieuses pour la confection de différents meubles, rideaux, matelas... nous aident dans la réalisation de nos différents projets.

Les enfants et les enseignantes des écoles de Garac et du Castéra remercient l'association "Mieux vivre au Castéra" pour le don généreux effectué aux écoles suite à la dissolution de l'association.

dimanche

18
Déc.
2016

REPAS DES AINES

Dimanche 18 décembre 2016 avait lieu à la salle des fêtes, décorée pour l'occasion par les enfants de l'association "Périscol", le repas des aînés offert par la municipalité. Cette année, soixante-dix personnes ont répondu favorablement à l'invitation. Ils ont assisté au spectacle des 15 danseurs du groupe folklorique Lou Ramelet Moundi. Habillés dans la pure tradition des bourgeois du fin du 18^{ème} siècle, ils perpétuent les coutumes et traditions languedociennes et gasconnes. Vivian, à l'accordéon, raconte : "je fais partie de la troupe depuis 51 ans. Le groupe est le plus ancien de Toulouse et a été fondé en 1939 par Mme Dasque." Le plus incroyable dans cette troupe intergénérationnelle est qu'une petite-fille d'une dizaine d'années danse avec son grand-père et confie être ravie de partager ses moments avec lui. La plus jeune de la troupe, Anissa, a 6 ans et le plus âgé a près de 80 ans.



Les aînés sont repartis repus, joyeux et touchés par les petits cadeaux confectionnés spécialement par les enfants de l'association "Périscol" et par le traditionnel coffret de produits locaux offert par la municipalité.

dimanche

15
mai
2016

NOUVEAUX ARRIVANTS

Samedi 18 mars 2017, Yvan Gonzalez, Maire de la commune, a reçu officiellement à la mairie la vingtaine de foyers qui se sont installés en 2016. "Le Castéra s'étend sur 1 671 hectares et compte 760 habitants au dernier recensement. La commune abrite 333 foyers et compte 46 habitants au km²", rappelle Monsieur le Maire en précisant que son objectif est d'atteindre, au maximum, 950 à 1 000 habitants dans 15 ans. Après le discours du Maire sur ses réalisations et ses projets, chaque association a présenté ses activités.

Delphine, Florian et Pauline leur fille de 16 mois, sont arrivés fin janvier. "Nous cherchions un coin à la campagne et nous sommes tombés sous le charme", dit Delphine.



Fête locale

2016-2017

Le 28 Avril : BELOTE

La fête a débuté par un concours de belote ; 11 équipes ont participé dans une ambiance gaie et détendue avec un petit en cas préparé par nos pâtisseries : les CastérETTES. Les vainqueurs du concours, Didier et Gilles qui pensaient gagner un Week End avec Adriana sont tout de même repartis avec des lots venus de la Boucherie de Gascogne à l'Isle Jourdain.



Le 29 Avril

• Dès 8h du matin, la **Partie de pêche**, animé par Serge, au lac de M. Sacareau a revu le jour après quelques années d'arrêt ; un petit déjeuner allant de la saucisse grillée par le président du comité avec un petit verre de vin rouge, café et gâteaux, a réjoui la quinzaine de participants venus dès potron-minet.



Des lots fournis par le bureau de tabac presse de Lévignac ainsi que le magasin Chasse Nature à l'Isle Jourdain ont récompensé Fabien et Jean Pierre nos 2 plus grands pêcheurs ainsi que bien d'autres participants.



• A 10h30 la messe ainsi que la commémoration du 8 mai en présence des anciens combattants et des porte-drapeaux ont prolongé la matinée ensoleillée.



• A 11h30 **Place de la Halle inauguration des 2 gîtes** en présence de Mme Monique Iborra, députée de la Haute Garonne, d'Alain Julian et de Camille Pouponneau, conseillers départementaux et de M. le Maire, Yvan Gonzalez.

Dans son discours, Monsieur le Maire a rappelé que l'attractivité de notre commune passe, entre autre, par la mise en valeur de notre patrimoine, c'est ce qui a été réalisé, ici, sur cette maison. Il a ensuite présenté les entreprises qui ont

travaillé sur ce projet, originaires essentiellement du Castéra ou des communes proches.



• A 12h la matinée s'est clôturée par un **Apéritif Déjeunatoire** offert par la Municipalité qui a ravi de très nombreux convives.



• A 14h **La pétanque** a remporté un franc succès grâce à la présence de 31 doublettes ainsi qu'à celle amicale et bénévole de Bernard qui a organisé ce concours avec brio ; sans compter nos charmantes serveuses ; Pauline et Laetitia, sans oublier Mickael.



• A 14h30 **La randonnée pédestre** a attiré de nombreux marcheurs (33 participants) qui ont fait une balade de 7 Kms autour du Castéra ; une collation les attendait à leur retour sous les parasols du parvis panoramique du village.



Fête locale

2016-2017

- De 14h à 18h, La fête ne pouvait être complète sans une activité dédiée aux enfants qui se sont régalés tout l'après midi avec des jeux gonflables, légos géants, overboards, jeux en bois, pêche aux canards, machines à pièces et un goûter pour clôturer l'après-midi. Les lots offerts par Animaparc, labyrinthe de Merville, Pitchoun Parc, Monkey Park ont permis de récompenser de nombreux enfants.



La journée s'est terminée par un apéro "punch" préparé par Monsieur le Président du Comité des Fêtes et par un repas "poulet basquaise" où 119 inscrits ont été servis par nos charmantes bénévoles (Maéna, Lou, Karine, Kiki, Laurence, Kathleen, Nathalie) avec un café gourmand composé de crêpes, d'oreillettes, de cannelés et de crème au chocolat préparés par Béa, Vinciane, Chantal, Renée, Arlette, Lucette, Jeannette et Yvette.



- A 20h Corentin a enchanté de nombreux fans en se prêtant au jeu de séance photos. Corentin a la lourde tâche de représenter la région toulousaine dans l'aventure Koh-Lanta, célèbre jeu diffusé tous les vendredis soir sur TF1. Ce Gersois de 23 ans fait partie des candidats. Il a grandi à Lasserre et est actuellement agent immobilier à Samatan.

Notons une forte participation aussi à la pesée du fameux "sac de cailloux". Le gagnant, "l'homme de notre factrice" s'est rapproché le plus près du véritable poids et a gagné un barbecue.



Enfin, pour clôturer la fête, le bal animé par "la nuit des stars" a fait danser les plus courageux jusqu'à 2 heures du matin avec le président du comité Jean-Loup et son ami Brice au comptoir.

FETE DE LA MUSIQUE 2017

Le Comité des Fêtes est heureux de vous présenter la première **Fête de la Musique** au Castéra. Cet événement inédit aura lieu place de l'ancienne mare :

Le **Vendredi 23 juin 2017** à partir de 21h avec le groupe **Burning violets** et sera proposé gratuitement au public.

Scène ouverte à partir de 19h. Buvette et restauration sur place.